



Syndicat des Jeunes
Biologistes Médicaux



Communiqué, jeudi 21 septembre 2017

Classement ECN 2017 : le scénario se répète !

Cette année les épreuves classantes nationales ont encore été le théâtre du désamour des étudiants en médecine pour la spécialité "biologie médicale".

Nous nous réjouissons cependant de constater que l'ensemble des postes ont été pourvus cette année, contrairement aux années précédentes. Nous souhaitons croire à un signe prometteur d'inversion de la courbe d'attractivité de la spécialité, mais ce constat est à nuancer puisqu'il est en partie imputable à une baisse du numérus clausus, pour la troisième année consécutive (110 postes contre 145 en 2015). De plus, près de 15% des internes médecins en biologie médicale n'achèveront pas leur cursus dans la spécialité et réaliseront un droit au remord. Enfin nous déplorons le fait qu'environ 60 % des internes choisissent biologie médicale après le 6000^{ème} rang de classement.

Rappelons qu'en 2008, avant la réforme de la biologie médicale dont l'objectif était de "médicaliser" la profession, le dernier poste de biologie médicale était choisi par les étudiants en médecine à la 2895^{ème} place, c'est-à-dire dans la première moitié des postes disponibles !

Le SJB, membre du collège de spécialités de l'ISNI (InterSyndicat National des Internes), souhaite que la biologie médicale retrouve ses lettres de noblesse ! Nous multiplions ainsi depuis plusieurs années les plans d'action pour combattre les sources de ce manque d'attractivité.

Nous condamnons fermement la financiarisation et l'industrialisation à outrance de notre profession, qui engendrent une précarité dans le statut et une perte d'indépendance professionnelle dans l'exercice des jeunes biologistes médicaux, avivant ainsi les craintes légitimes des étudiants en médecine et en pharmacie.

En parallèle nous proposons des solutions pour assouplir la démarche d'accréditation, unanimement trop contraignante en France et qui pèse sur l'attractivité de notre spécialité auprès des étudiants. Cette démarche, adaptée actuellement au secteur industriel, doit être recentrée sur le patient et ajustée à nos spécificités médicales pour que notre modèle garantisse une qualité des soins optimale, au plus proche des patients.

Nous rejoignons l'ISNI pour rappeler notre inquiétude dans la mise en place de la réforme du troisième cycle et notre vigilance concernant la définition des options précoces en biologie médicale. Il ne peut pas y avoir de contingentement annuel des étudiants par option précoce au risque d'affecter lourdement l'attractivité de la biologie médicale et de scléroser une spécialité dont la richesse réside dans sa diversité et dans la souplesse des parcours professionnels.

M. Olivier LE PENNETIER – Président de l'ISNI – president@isni.fr – 06.50.67.39.32

M. Lionel BARRAND – Président du SJB – president@sjbm.fr – 06.67.20.81.88

M. Francis VIKTORY – Membre du collège interne du bureau national du SJB – 06 50 66 63 13